



RAPPORT D'ORIENTATION

1972-2022

50 années de Sauvegarde de notre Patrimoine

Nous espérons tous pouvoir fêter dignement cet anniversaire lors de notre prochaine Assemblée Générale.

Durant cette année nos objectifs sont :

- Atteindre le chiffre symbolique de 1.000 adhérents à jour de cotisation en 2022
- Inciter les Communes et les Communautés de communes de la Communauté européenne d'Alsace (CeA) à inscrire la protection du patrimoine dans les PLU et PLUi, en reprenant l'expérience acquise de 2019 à 2021 lors des travaux réalisés sur avec la Communauté de communes du Kochersberg. Des interventions de cette nature sont déjà prévues dans le Sundgau et dans d'autres territoires.
- Engager un travail de réflexion avec la Communauté Européenne d'Alsace pour :
 - Obtenir un engagement fort et concret de la CeA en faveur de la protection du patrimoine en tirant les leçons des échecs passés, comme la démolition de la maison Greder à Geudertheim. Mesure possible à minima : suspendre les financements de projets par la CeA en cas de non-préservation du patrimoine.
 - Travailler sur la mise en place de financements pour la restauration du bâti patrimonial, sur l'aspect environnemental, paysager et architectural dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire de la CeA.
- Au sein de l'ASMA, commencer une réflexion sur les moyens de contribuer encore davantage aux restaurations (par exemple, par le financement symbolique de projets selon des modalités à définir).
- Développer les médiations entre propriétaires/communes/architectes/ABF etc... afin de trouver des solutions alternatives aux démolitions (cf. Neugartheim, Oberhausbergen, Breuschwickersheim, Mommenheim, Hochfelden, Soultz s/Forêts à citer en exemple en 2021). Reprendre dès que la situation sanitaire le permettra les Stammtisch et les stages.

Ces actions sont importantes et doivent être mises en œuvre dès que possible. Nous en ferons un premier bilan lors de notre prochaine Assemblée Générale.

Bernard DUHEM

Président de l'ASMA